



## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de l'ASSOCIATION DE TIR AUDENGEOISE (ATA)

Samedi 5 OCTOBRE 2019 à 19H00  
Lieu de réunion Mairie d'Audenge

Vérification des listes d'émargements ou chaque adhérent (présent ou représenté) a attesté de sa présence (Contrôleurs : Vincent CASAMAYOU et Michel BATAILLARD).

Les licences délivrées par la FFTir ont été remises par Henri BLANDIN et Philippe DUQUESNE.

### Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire à 19H10.

Le Président de séance déclare en conséquence l'Assemblée Générale Ordinaire régulièrement convoquée et constituée et procède à la lecture de l'Ordre du jour.

- Rapport moral du Président, (Vote).
- Rapport d'activité, (Vote).
- Rapport financier et budget prévisionnel, (Vote).
- Point sur le déménagement du stand
- Intervention de Madame Nathalie Le Yondre (Maire d'Audenge)
- Questions diverses

### Rapport moral du président

Parole est donnée à Alain DEFONTAINE pour présenter le rapport moral de l'ATA.

#### **1/Bilan de la saison 2018/2019**

Sur la saison 2018/2019, l'ATA a enregistré 317 adhérents, plus que sur la saison 2017/2018 (260 adhérents). La fréquentation du stand est restée stable par rapport à la saison précédente, malgré la hausse du nombre d'adhérents, il n'y pas eu de "bouchon" notable à l'accès des pas de tir. A ce jour le nombre d'adhérents est de 265 pour l'ouverture de la saison, en raison des changements de club ou d'arrêt de la discipline (phénomène observé annuellement) et devrait se stabiliser vers les 300 membres au cours des prochains mois.

A cette occasion, un grand remerciement de la part du Président est prononcé envers les adhérents pour leur participation aux journées d'entretien du stand et autres activités ainsi que pour la bonne humeur régnant au sein de l'ATA.

Le rapport moral et d'activités est adopté à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

## **2 - Projets pour la saison 2019/2020 :**

### Occupation du terrain :

La mairie a confirmé que l'ATA pourra continuer à occuper le terrain pour la saison.

### Ecole de tir :

Il va être ouvert une école de tir à destination de jeunes dans la tranche 10/16 ans. Les cours seront sous la responsabilité de Marc RICARD qui se chargera de former les plus jeunes au tir au plomb 4.5mm. Les séances auront lieu le samedi matin avec la présence des parents en tant que responsables de leurs enfants. L'ATA se chargera de financer l'achat d'une carabine à plomb. (Cette école ne sera implantée que sous réserve de définition du nouveau terrain, il ne serait pas opportun de faire des dépenses sans être certain de pouvoir utiliser cette structure).

### Commodités :

Le club comptant 45 dames sur la saison 2018/2019 et aujourd'hui 38 (+ de 10% des membres), il va être mis à leur unique disposition des WC. Le projet est encore en cours d'étude mais il est prévu un local fermé à clé qui sera mise à disposition par le directeur de tir de permanence. (Cette structure ne sera implantée que sous réserve de définition du nouveau terrain).

## **3 - Sujet divers :**

### Actualité :

Il est rappelé aux adhérents que toutes les nouvelles concernant le stand et notamment l'avancement du dossier du déménagement sont disponibles sur le site WEB de l'ATA.

Le Comité Directeur travaille sans relâche à une solution pour le nouveau terrain.

## **4 - Bureau associatif :**

Le bureau a subi quelques remaniements au cours de la saison :

- Yvon LE BEC est devenu vice-président
- Christian DUFAURE trésorier
- Vincent CASAMAYOU secrétaire

Les autres membres sont maintenant :

- Henri BLANDIN
- Pierre MALBOSC
- Philippe DUQUESNE
- Julien PONTREAU
- Michel BATAILLARD

## Association de Tir Audengeoise



- Bureau ATA
- Comité Directeur
- Directeur de tir

Édition en date du 20 juillet 2019

Enfin un grand remerciement est exprimé envers les nombreux volontaires arrivés cette année pour assurer le rôle de directeur de tir.

## 5 - Point sur le tarif licences :

Des personnes se sont étonnées du montant de la licence... Une explication s'impose donc.

Au tarif de 120€, l'ATA est parmi les clubs de tir les moins chers.

Sur ces 120€ seuls 51.80€ reviennent au club. (FFTir : 58.00€ - Ligue Aquitaine : 10.00€ - Comité de Gironde : 0.20€ TOTAL 68.20€)

Le rapport moral & d'activités est adopté à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

## Bilan financier et prévisionnel

Christian DUFAURE, trésorier de l'ATA, prend la parole. Les finances du club se portent très bien.

La recette sur la saison 2018/2019 est de 12 000€ et résulte de la vente des munitions, cibles, repas de famille etc.

L'ensemble des licences ont ramené 35 000€

Les dépenses sont de l'ordre de 16 000€ pour la vie du stand (entretien, petit équipement, achats cibles & munitions, achats armes) et de 20 000€ pour les licences auprès de la FFTIR.

L'ensemble des charges du club se monte à 39 000€.

Ainsi le bénéfice net est de 7 385€. Enfin le club possède en trésorerie 22 000€ sur le compte et 200€ en caisse.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

*En annexe le bilan du club*

## **Remerciement**

Alain DEFONTAINE reprend le micro pour une remise de trophée surprise afin de récompenser l'attitude et l'implication de membres du club qui contribuent par leurs actions au bon fonctionnement du club et au maintien de cette convivialité propre à l'ATA.

## La parole est donnée à Madame Le Yondre, Maire d'Audenge

Le président cède sa place à Mme Nathalie Le Yondre Maire d'Audenge. Son intervention commence par un remerciement au président et aux membres de l'ATA pour leur implication dans la vie associative d'Audenge.

Elle relève de plus la bonne gestion du club d'autant qu'il pratique une discipline sensible et félicite le président.

Elle intervient ensuite sur la situation du déménagement. Nous avons de nouveau la confirmation d'occupation du terrain pour la nouvelle saison, cependant il n'y a pas de nouveaux éléments concernant le futur terrain.

La marie s'est chargée en juillet de transmettre aux services de l'Etat, les déclarations d'intention de fréquentions du nouveau stand des différents services des forces de l'ordre.

Il est de nouveau fait l'explication de la loi littoral qui empêche la réalisation du nouveau stand, sur le terrain souhaité, sans une dérogation de la préfecture.

Mme Le Maire précise en plus que le changement récent de préfet ne facilite pas l'avancement et le suivi du dossier en Préfecture.

### **Questions diverses :**

#### Intervention d'Alain DEFONTAINE :

L'ATA dialogue actuellement avec l'ensemble de la police de Bordeaux dont les conditions d'entraînement sont totalement indignes (Entraînement dans un camion...) et se montre donc très intéressé par le projet du nouveau stand.

Question : Est-ce que la mairie a saisi le ministre de l'intérieur ?

Réponse de Mme. Le Maire : Oui, nous avons écrit au ministre alors en place, M. Colomb, qui a répondu qu'il confiait le dossier au préfet.

Question : Combien de temps le club pourra rester ?

Réponse de Mme. Le Maire : Cela fait maintenant 3/4ans que nous sommes sur le dossier du déménagement. Aujourd'hui les travaux d'aménagement du lotissement sont en cours et les premiers permis de construire devraient être instruits d'ici le printemps 2020.

Cela laisse donc un sursis au club jusqu'à la fin de l'été 2020.

La plaine des sports étant encore en préparation, il parait important d'étudier l'implantation d'un stand accolé à cette plaine mais il est encore trop tôt pour affirmer quoi que ce soit. La meilleure solution aujourd'hui reste d'obtenir une dérogation.

Question : Pourquoi ne ferait-on pas un stand entièrement couvert ? L'ATA étant la plus grosse association d'Audenge, ne pourrait-elle pas avoir ses propres locaux subventionnés au

même titre qu'un club de foot.

Réponse de Mme. Le Maire : C'est en effet une solution, mais le problème est le coût de ce type d'installation.

Intervention d'Alain : un stand couvert est soumis à énormément de normes dont les coûts sont très importants.

Un rendez-vous tripartite (Mairie, Président de la Ligue Aquitaine, ATA) est fixé au 21 novembre 2019 à 11h. Toutes les informations nouvelles paraîtront sur le site.

Le président clôt l'Assemblée Générale Ordinaire à 20H10

Et invite les participants au pot de l'amitié.

Alain DEFONTAINE Président	Vincent CASAMAYOU Secrétaire	Christian DUFAURE Trésorier
		



# Annexe 1

## Bilan financier



## BILAN au 31/08/2019

<b>ACTIF</b>		<b>PASSIF</b>	
<i>Patrimoine de l'association</i>		<i>Ressources financières de l'association</i>	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES</b>	
Immobilisations incorporelles	<b>0,00 €</b>	Fonds propres : Report à nouveau	<b>15 162,64 €</b>
Immobilisations corporelles		Résultat de l'exercice	<b>7 385,81 €</b>
Autres immobilisations financières		Autres fonds associatifs : Subventions d'investissement	<b>0,00 €</b>
Total actif immobilisé	<b>0,00 €</b>	Total fonds associatifs et réserves	<b>22 548,45 €</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>DETTES</b>	
Créances	<b>0,00 €</b>	Emprunts et dettes accumulées	<b>0,00 €</b>
Disponibilités / Trésorerie	<b>22 548,45 €</b>	Fournisseurs et comptes rattachés	<b>0,00 €</b>
Charges constatées d'avance	<b>0,00 €</b>	Fiscales et sociales (cotisations sociales à régler)	<b>0,00 €</b>
Total actif circulant	<b>22 548,45 €</b>	Produits constatés d'avance	<b>0,00 €</b>
		Total dettes	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>22 548,45 €</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>22 548,45 €</b>

## Annexe 2



### COMPTE DE RESULTAT au 31/08/2019

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
<b>60-Achat</b>	<b>16 042,50 €</b>	70-Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	<b>12 065,60 €</b>
Achats d'études et de prestations de services	0,00 €	Prestation de services	0,00 €
Achats non stockés de matières et de fournitures	1 335,37 €	Vente de marchandises	12 065,60 €
Fournitures non stockables ( eau, énergie)	0,00 €	Produits des activités annexes	0,00 €
Fourniture d'entretien et de petit équipement	5 344,62 €		
Autres fournitures	9 362,51 €		
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>2 400,00 €</b>	<b>74- Subventions d exploitation</b>	<b>0,00 €</b>
Sous traitance générale	2 400,00 €	Etat: CNDS / ANS	0,00 €
Locations	0,00 €		
Entretien et réparation	0,00 €	Région(s):	0,00 €
Assurance	0,00 €		
Documentation	0,00 €		
Divers	0,00 €	Département(s):	0,00 €
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>648,29 €</b>		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	33,00 €	Commune(s):	0,00 €
Publicité, publication	0,00 €	subvention communauté de communes et agglomération	0,00 €
Déplacements, missions	376,30 €		
Frais postaux et de télécommunications	190,99 €	Organismes sociaux (à détailler):	0,00 €
Services bancaires, autres	48,00 €		
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>0,00 €</b>	Fédération	0,00 €
Impôts et taxes sur rémunération	0,00 €	Fonds européens	0,00 €
Autres impôts et taxes	0,00 €	ASP	0,00 €
<b>64- Charges de personnel</b>	<b>0,00 €</b>	Autres recettes (précisez)	0,00 €
Rémunération des personnels	0,00 €		
Charges sociales	0,00 €	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>35 295,00 €</b>
Autres charges de personnel	0,00 €	Dont cotisations	35 295,00 €
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>	<b>20 789,00 €</b>	<b>76 - Produits financiers</b>	<b>0,00 €</b>
<b>66- Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>
<b>67- Charges exceptionnelles</b>	<b>95,00 €</b>	<b>78 Reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>0,00 €</b>
<b>68- Dotation aux amortissements(provisions pour renouvellement)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>79 - transfert de charges</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>39 974,79 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>47 360,60 €</b>
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>	<b>1 857,00 €</b>	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	<b>1 857,00 €</b>
Secours en nature	1 857,00 €	Dons en nature	1 857,00 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	0,00 €	Prestations en nature	0,00 €
Personnel bénévole	0,00 €	Bénévolat	0,00 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>41 831,79 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>49 217,60 €</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>7 385,81 €</b>		

## Annexe 3

### Rapport financier

Le Président donne la parole au Trésorier pour lecture et analyse du compte de résultat et du bilan comptable au 31/08/2019.

Le compte de résultat fait apparaître un excédent de 7 385, 81 €.

Cette somme permet de disposer d'une réserve supplémentaire, en prévision du déménagement du stand de tir.

Recettes	Dépenses	Résultat	Trésorerie au 31/08/2018	Trésorerie au 31/08/2019
49 217,60 €	41 831,79 €	7 385,81 €	15 162,64 €	22 548,45 €

Les fonds propres de l'ATA s'élèvent, au 31/08/2019, à la somme de **22 548,45 €**.

- 22 348, 45 € compte courant Crédit Agricole
- 200,00 € en espèces, compte Caisse



Les adhérents sont venus nombreux à l'assemblée générale.

## AUDENGE

# Le club de tir audengeois menacé de fermeture

Créé en 1970, le club de tir fêtera son 50<sup>e</sup> anniversaire et, sauf coup de théâtre, peut être le dernier.

Vendredi 5 octobre, le club de tir organisait son assemblée générale annuelle. La participation est forte. Tout semble au beau fixe, « La plus importante association d'Audenge avec 317 adhérents », souligne Alain Defontaine le président, une situation financière saine et des projets pour 2020. En effet, le club va ouvrir une école de tir à 10 mètres, idéale pour les jeunes, sous la direction de Marc Ricard, formateur. Une 2<sup>e</sup> disposition, plus logistique, reçoit un chaleureux accueil des tireurs féminins (plus de 30 !) 2020, année décisive pour le club.

Mais si les adhérents se sont déplacés en nombre, c'est aussi parce que le devenir de leur stand les préoccupe. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que Nathalie Le Yondre, maire, n'est pas venue avec des informations de nature à les rassurer. Initié en 2017, le dossier

du déplacement, « compliqué et difficile » selon les mots de l'édile, est confronté à des lois et directives très contraignantes et parfois contradictoires.

Sans dérogation de l'état autorisant son déplacement dans une zone éloignée des habitations, le stand de tir est condamné. Malgré de multiples dé-

## Sans dérogation de l'état le stand de tir est condamné

marches, jusqu'au niveau du ministre de l'intérieur, à ce jour le dossier est toujours à l'étude ! Et le temps est compté car les premières maisons du domaine des Hélianthèmes vont être livrées courant 2020, sonnant au même moment le glas de l'activité tir sur l'actuel site. « Avez-vous un espoir ? » demande un tireur à Nathalie Le Yondre. Précautions oratoires du maire : « C'est un dossier très compliqué ! »

### TÉMOIGNAGE « JE ME BATTRAIS »



**Alain Defontaine, président du club.** « Cette année, j'ai un bureau et un conseil d'administration solide et motivé, qui m'a particulièrement aidé. La fréquentation du stand et l'activité des tireurs sont soutenus. Je ne voudrais pas être le président de la fermeture en 2020, pour ses 50 ans ! En tout cas, je me battrais, avec la municipalité, pour qu'on aboutisse à une solution, pour que ça n'arrive pas ! »